

- ◆ TU HABITES MAUBEUGE ?
- ◆ TU AS ENTRE 18 ET 25 ANS ?
- ◆ TU AS BESOIN DU PERMIS DE CONDUIRE ?

LA VILLE DE MAUBEUGE
ET LE CGET TE DONNENT
UN COUP DE POUCE !

PASS
PERMIS



DOSSIER DE CANDIDATURE 2020

PRINCIPE GÉNÉRAL

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout indispensable pour l'emploi ou la formation. Aussi et afin de permettre aux jeunes de s'insérer professionnellement, la Ville de MAUBEUGE, avec le soutien de l'État, a décidé de mettre en place un « PASS PERMIS ».

Une somme forfaitaire sera versée à l'auto-école choisie par le bénéficiaire, qui s'engage, en contrepartie, à effectuer une action de bénévolat au sein des services de la Ville de MAUBEUGE.

1) Les critères d'admissibilité du dossier :

- Être âgé de 18 à 25 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature
- Être domicilié à Maubeuge, dans un quartier en Politique de la ville (Présidents, Écrivains, Épinette, Sous-le-Bois, Montplaisir et Provinces Françaises)
- Passer son permis de conduire pour la première fois
- Ne pas être inscrit dans une auto-école et ne pas être titulaire du code

2) Examen des dossiers recevables :

Tous les dossiers recevables seront étudiés par une commission technique composée d'élus, de techniciens et d'acteurs locaux. Cette commission émettra un avis sur chaque candidature et entérinera la liste des bénéficiaires.

L'attribution sera faite selon les critères suivants :

- La définition d'un projet professionnel nécessitant l'obtention du permis
- La motivation citoyenne du candidat et son projet d'engagement au service du public
- La situation personnelle du candidat (revenus, situation familiale etc.)

3) Attribution de l'aide :

Le bénéficiaire est dans l'obligation d'effectuer au sein d'un service de la Ville de Maubeuge 150 heures de bénévolat. En cas de non respect des règles en vigueur de la collectivité et après avis du tuteur professionnel, celle-ci se réserve le droit de mettre fin à la période de bénévolat. Le stagiaire perdra alors aussitôt le financement de son permis (Pass Permis) par la rupture de la convention signée entre les deux parties.

La réalisation du stage permettra à la collectivité de garantir au stagiaire le financement total du permis de conduire, concrétisé par le versement du « PASS PERMIS » en trois fois à l'auto-école. L'inscription dans une auto-école Maubeugeoise et au choix du bénéficiaire, doit obligatoirement s'effectuer d'un un délai d'un mois à réception d'une attestation de fin de mission.

En cas de non-respect du délai d'un mois, le bénéficiaire pourrait se voir refuser le financement total de son permis.

CANDIDAT

Nom:

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

SITUATION

Célibataire Marié Autre :

Nombre d'enfants et âges

Lycéen

Étudiant

Niveau d'études :

Salarié depuis : Type de contrat : CDD CDI intérim

Apprenti, précisez :

En formation professionnelle, précisez :

Demandeur d'emploi depuis le :

N° de demandeur d'emploi

Indemnisation : oui non

Bénéficiaire du RSA

Sans emploi

Autre :

Résidence :

Autonome Chez les parents En foyer Autre :

MOTIF DE LA DEMANDE

Décrivez en quelques lignes votre projet professionnel:

.....
.....
.....
.....
.....

Êtes-vous accompagné(e) par un conseiller ? oui non
(Ex : Réussir en Sambre-Avesnois, Pôle Emploi, Proch' emploi, UTPAS ...etc.), si oui

Nom(s) de(s) organisme(s) :

Nom(s) de(s) référent(s) qui vous accompagne :

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

.....
.....
.....
.....

Décrivez la contrepartie citoyenne que vous aimeriez réaliser (contenu ...)

.....
.....
.....

Précisez ce que la contrepartie citoyenne vous apportera :

.....
.....
.....

Précisez en quoi votre contrepartie sera utile pour la Mairie qui vous accueille :

.....
.....
.....

Informations complémentaires que vous souhaitez donner

.....
.....
.....

Si, votre candidature est retenue, et sous réserve de places disponibles, dans quel(s) service(s) de la collectivité, seriez-vous prêt(e) à effectuer votre stage ?

.....
.....
.....
.....

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Les photocopies des pièces suivantes :

- Carte d'identité (ou titre de séjour valide pour les ressortissants étrangers).
- Photo d'identité récente.
- Justificatif de domicile.
- Attestation d'hébergement (d'un parent, propriétaire bailleur, hébergeant à titre gratuit, etc.) contresignée par le candidat.
- Justificatifs de toutes ressources (Avis d'imposition, bulletins de salaire etc.).
- Attestation Pôle Emploi.
- Attestation Garantie Jeune.
- Carte d'étudiant.
- Attestation de formation.

Le signataire déclare avoir pris connaissance des obligations liées à sa candidature pour obtenir une aide au permis de conduire automobile, s'engage à respecter intégralement les règles et les obligations prévues par ce dispositif dont les dispositions principales sont rappelées dans ce document, atteste sur l'honneur ne pas avoir déjà passé le permis de conduire, ni s'être déjà inscrit en auto-école et avoir bien communiqué l'ensemble des informations et des documents demandés.

À : Le :

Signature :

Dossier à remettre au plus tard le 06 mars 2020

***Service Politique de la Ville
8^{ème} étage - Hôtel de Ville
Place du Dr Pierre Forest
BP 80269
59600 MAUBEUGE
Tél : 03 27 53 75 57***

Pour information :

Tout dossier incomplet ou réceptionné après la date butoir ne sera pas prioritaire lors de l'instruction



« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recenser les candidatures pour l'action « Pass Permis ».

Les destinataires des données sont le service Politique de la Ville de la Mairie de Maubeuge ainsi que les partenaires associés au comité de sélection.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant informatique et liberté de la Mairie de Maubeuge : cil@ville-maubeuge.fr